

Déclaration de l'Association Internationale des Juristes
Démocrates
à la cinquantième session de la Commission des Droits de
l'Homme

Sur le Point 17 de l'Ordre du Jour: Rapport de la Sous-Commission sur la Prévention de la Discrimination et la Protection des Minorités à sa 45ème session.

Groupe de travail sur les Formes Contemporaines de
l'Esclavage

L'AIJD a présenté à de nombreuses reprises des rapports et des interventions sur le pénible problème de l'exploitation de la personne physique des enfants, soit par leur utilisation à des fins immorales (prostitution, pornographie), soit, plus récemment par des prélèvements d'organes destinés à des transplants pour des acheteurs fortunés et par l'intermédiaire de réseaux et de filières criminelles. Il s'agit bien d'une forme d'esclavage où le corps d'un être humain est considéré comme une chose qui peut faire l'objet d'un commerce, ce qui ^{était} le cas du trafic d'esclaves autrefois et dans certaines régions du monde encore actuellement.

Il n'a pas été facile de réunir tous les éléments permettant désormais d'agir pour mettre fin à cette forme particulièrement affreuse d'exploitation d'êtres sans défense, faibles, abandonnés et dont la vie ne semble pas compter dans les lieux où ils se trouvent. *it après le Rapport de la Commission des Droits de l'Homme*

Nous avons voulu que le film de Jürgen Roth "Voleurs d'Organes" soit montré dès le début des réunions de la Commission des Droits de l'Homme afin que l'on puisse se rendre compte de l'étendue de ce drame. Beaucoup d'entre nous ont jugé ce film insoutenable et le sort des enfants subissant des pratiques aussi cruelles inacceptable.

Nous soumettons par conséquent le projet de résolution suivant à l'approbation de la Commission des Droits ^{de l'Homme} en espérant que cet appel sera entendu:

II

L'Association Internationale des Juristes Démocrates et les ONG soussignées:

CONSTATANT par des témoins, des rapports et des films qu'il existe un trafic criminel d'organes prélevés sur des enfants et vendus illégalement pour des transplants payés très cher, se préoccupe très sérieusement de ce grave problème qui ne cesse de prendre de l'ampleur dans de nombreux pays;

CONSTATANT ainsi une nouvelle et scandaleuse exploitation de la personne physique des enfants relevant des formes contemporaines de l'esclavage et violant par ailleurs la Convention sur les Droits de l'Enfant et ses articles 6, 11, 19, 23, 24, 32, 36, 37, ainsi que les dispositions prises par le Groupe de Travail créé par l'Assemblée Générale des Nations Unies relativement aux disparitions forcées et involontaires, disparitions dont sont victimes ces enfants;

DEMANDE qu'un Rapporteur Spécial sur la question des trafics d'organes, mandaté par la communauté internationale par l'intermédiaire des Nations Unies, soit nommé par la Commission des Droits de l'Homme et qu'il soit chargé de confirmer les témoignages et les preuves obtenus jusqu'à présent, d'enquêter plus avant sur les groupes criminels coupables de ces actes, de s'efforcer d'identifier ces groupes, leurs filières et leurs réseaux, afin qu'il soit possible de les traduire en justice, de les juger et de les sanctionner, et par là de mettre fin à ces terribles pratiques.

+ + + + +

Avant la fin de la présente session de la Commission un autre film sera présenté sur ce sujet et nous pensons que chacun souhaitera que l'on puisse agir afin de rendre impossible désormais de telles violations des Droits de l'Homme et des Droits de l'Enfant.

Je vous remercie, Monsieur le Président

R. Bridel
le 14 février 1994
AIJD - IADL